

CSMA (Conseil Supérieur des musiques actuelles)

**Séance plénière  
du 12 juillet 2007**

Présents :

David KESSLER : Président

**ARF** : Frédéric VILCOCQ, Vice-Président

**DMDTS** : Jean de SAINT GUILHEM, André CAYOT, Dominique PONSARD, Denis DECLERCK, Cécile JEANPIERRE

**DEPS** : Yann NICOLAS

**CNV** : Catherine GIFFARD, Séverine MORIN

**IRMA** : Gilles CASTAGNAC

**ADACGVF** : Jean PERRIN

**AMF** : Annie GENEVARD

**FNCC** : Jean-François BRUGOS

**AFIJMA** : Armand MEIGNAN

**CSDEM** : Stéphane BARRET

**FAMDT** : Pierre-Olivier LAULANNE

**FEDUROK** : Eric BOISTARD, Philippe BERTHELOT

**FERAROCK** : Dominique MARIE

**FNEIJMA** : Stephan LE SAGERE

**FNSAC-CGT** : Marc SLYPER

**FSJ** : Patrick BACOT, Frédérique FRANCIS

**TECHOPOL** : Rémi BONIN

**ZONE FRANCHE** : Chrisitan MOUSSET

Invités :

Mission d'appui/Irma : Marie-José SALLABER, Mathias MILLIARD, Nathalie MIEL

Euroforuma/L'autre Canal : Isabelle CHAIGNE, Rémy TIROU, Xavier BONNOT

David Kessler, président, ouvre la séance et remercie chacun d'être venu. L'ordre du jour sera consacré aux comptes-rendus des travaux des quatre commissions. La présentation de l'outil internet partagé que l'Irma a mis en place et un point sur Euroforuma y ont été ajoutés.

➤ Le CSMA sera présenté à la Ministre par David Kessler qui veut recueillir ses impressions quant à cette instance, et lui demander, le cas échéant, de participer à une séance plénière.

● **Euroforuma**

Isabelle Chaigne présente Euroforuma 2007, auquel plusieurs pays frontaliers participent tels le Luxembourg, l'Allemagne, la région Lorraine, et la Belgique.

Une séance de travail organisée par le CSMA sur les propositions d'atelier et de conférence a eu lieu au mois de mai 2007. En raison d'une faible mobilisation des acteurs nationaux, Isabelle Chaigne demande l'avis du CSMA sur le report du colloque. Les 11, 12 et 13

décembre 2007 avaient été envisagés, mais d'autres rencontres professionnelles organisées par la Fneijma sur l'enseignement public et privé d'une part, et par la FAMDT d'autre part amènent les participants à proposer le report d'Euroforum en 2008.

Stephan Le Sagère estime que les acteurs présents lors du Forum 2005 ne se sont pas retrouvés dans Euroforum 2007 et sont par conséquent restés distants.

Marc Slyper indique que, pour le moment, sa fédération ne participera pas à Euroforum parce qu'aucune organisation professionnelle n'est mentionnée. Il se demande si l'Euroforum a vocation à devenir une institution ou une entité proche des musiques actuelles avec la diversité des professions représentées. Il réclame une modification des intervenants car toute la filière doit y être représentée. Philippe Berthelot demande si les fédérations peuvent venir, et travailler indépendamment du CSMA.

Isabelle Chaigne pense que la communication au CSMA peut se faire via la cellule d'appui. Des relations bilatérales avec chaque fédération peuvent être envisagées, mais c'est au CSMA d'en décider. Le secteur professionnel comptait sur le CSMA pour mobiliser les acteurs. Elle souligne l'utilité de ce colloque si Euroforum et le CSMA travaillent ensemble.

Selon Patick Bacot, le ré-accrochage d'Euroforum au Forum de 2005 et le nom du colloque sont à l'origine des problèmes rencontrés.

➤ En conclusion, David Kessler propose qu'Euroforum se tienne en 2008, pendant la présidence française. L'organisation d'une rencontre multilatérale entre différents pays est difficile à articuler avec une rencontre entre des professionnels nationaux. Une journée nationale devrait être prévue si l'on veut retrouver la dynamique de 2005.

Jean de Saint Guilhem précise que pendant la présidence française, plusieurs colloques sont prévus notamment sur les oeuvres et sur la mobilité des artistes. Une rencontre préparatoire se tiendrait en mars 2008 et le déroulement d'Euroforum en septembre 2008. Le CSMA n'est peut-être pas le lien adéquat pour l'organisation d'une manifestation.

#### ● **Présentation de la partie collaborative du site et fonctionnement du CSMA**

Gilles Castagnac rappelle que le site csma-info.fr est ouvert depuis 3 mois, la messagerie depuis un mois et la partie participative du site depuis une semaine. Mathias Milliard est disponible en cas de difficulté, et une assistance en ligne a été mise en place. Le processus a été conçu pour être au plus proche de la procédure « papier » des comptes-rendus. La dynamique repose désormais sur les présidents de commissions qui mettent en ligne les différentes versions :

A l'issue d'une réunion, le projet de compte-rendu est envoyé par le rédacteur par mail au président qui le dépose en « V1 » sur le site. Les membres présents reçoivent alors un mail d'alerte avec un lien vers le document et les délais octroyés pour l'amender. Les annotations déposées sont accessibles uniquement par le président de la commission. Lorsque le délai est écoulé, il en élabore une synthèse (V2) et tout les membres du groupe reçoivent une alerte mail. Ceux-ci peuvent alors réagir en complément de ce compte-rendu et ainsi poursuivre et approfondir les débats. Lors de la réunion suivante, la version 2 et les commentaires doivent avoir permis de préparer un compte-rendu définitif. Une fois cette version définitive validée, le compte-rendu passe en « V3 » et peut être rendu accessible au public sur le site.

Eric Boistard regrette l'arrivée tardive des comptes-rendus interdisant parfois la réaction dans le délais imparti. Il soulève le problème des moyens financiers mis à disposition du CSMA. Il demande également qui rédige les compte-rendus.

Marie-José Sallaber rappelle qu'il a été décidé que leur rédaction est effectuée par les membres des commissions. Elle précise que l'Irma mobilise 4 personnes pour le CSMA, dont Nathalie Miel (dont le stage de 4 mois est désormais terminé) et indique que l'investissement de l'Irma sur ses autres missions en pâtit. Confirmant que le financement alloué à la cellule d'appui est modeste, elle s'inquiète de l'avenir et demande si ce financement va être pérennisé.

Marc Slyper déplore un fonctionnement exclusif et fermé du CSMA. Le manque de professionnels rend impossible sa participation aux travaux. De plus, certaines commissions mettent à mal le travail fait pendant l'année notamment dans le champ des pratiques en amateurs.

David Kessler lui rappelle l'ouverture de chaque commission à des personnes qui ne sont pas membres du CSMA.

André Cayot a invité les conseillers musiques et danse à s'inscrire aux commissions et, ainsi, au site collaboratif dans lesquels chacun peut s'impliquer. Il indique que le financement de la cellule d'appui est pérenne tant que le CSMA existera et que le secrétariat général est assuré par la DMDTS.

David Kessler remercie Gilles Castagnac pour sa présentation et donne la parole aux présidents de commission afin qu'ils puissent, de façon synthétique, présenter l'avancée de leur travaux.

- Rapport de la commission 1 :

**Structuration économique et sociale des musiques actuelles,**  
présenté par Stephan Le Sagère, président de la commission

*Voir note de synthèse des travaux de la commission 1*

En premier lieu il lance un appel aux syndicats à venir rejoindre sa commission et attend l'inscription des représentants des artistes. Il aimerait avoir le sentiment du CSMA concernant les concertations inter-régionales Paca-Rhône-Alpes-Languedoc-Roussillon.

Il propose la création d'un groupe de travail pour l'obtention de données chiffrées du secteur, notamment concernant la concordance entre la déclaration des chiffres et la réalité.

David Kessler pense qu'il faudra aborder ce sujet en séance plénière.

Réactions :

Marc Slyper remarque que le secteur des musiques actuelles subit une crise très importante, comparable à celle des années 30. Les musiciens professionnels, qui il y a quelques années touchaient l'équivalent du Smic perçoivent aujourd'hui le RMI, ont tendance à quitter le métier. Ils continuent cependant à jouer de façon non déclarée et sont parfois rémunérés au « chapeau qui tourne », ce qui est de la concurrence déloyale. Il estime donc que la commission 1 devrait se pencher sur cette question plutôt que de tenter de positionner le CSMA pour peser sur les conventions collectives. Aucun artiste n'a été interrogé pour l'élaboration du rapport

Weber-Berthod et il en conclue que leur non participation devient la norme. Il veut la recomposition du CMSA, revoir son fonctionnement et que les frais de déplacement soient pris en charge. Enfin, il indique que le bureau n'est pas représentatif. Il lui est, dans ces conditions, impossible d'assister au CSMA. Le premier objectif est de réagir face à cette crise qui remet en cause la vitalité du secteur et la diversité culturelle. A quoi sert le CSMA s'il reste inactif ?

David Kessler souligne que Marc Slyper a déjà exprimé tout cela, et rappelle que les commissions ont été ouvertes aux non membres du CSMA. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de se substituer aux partenaires sociaux mais de récolter des éléments qui pourraient être utiles à nourrir un débat. Enfin, il estime que reprocher un travail est difficile lorsqu'on n'y participe pas.

Stephan Le Sagère répond à Marc Slyper que la commission qu'il anime a invité des musiciens, qu'elle n'a rien en commun avec « un méchant employeur-exploiteur ». Colette Chardon a vait demandé à la commission 1 de s'intéresser aux conventions collectives. Le but des travaux de la commission n'est pas de peser sur les décisions, mais de les faire appliquer. C'est à son avis là que se situe le rôle du CSMA. Une convocation au commission sera envoyée, Stephan Le Sagère invite les trois autres présidents de commissions à faire de même.

- Rapport de la commission 2 :

**Pratiques en amateurs,**

présenté par Pierre-Olivier Laulanné, président de la commission

*Voir note de synthèse des travaux de la commission 2*

A la remise en cause de sa commission par Marc Slyper, Pierre-Olivier Laulanné répond qu'elle doit effectuer un travail pédagogique. C'est par la réflexion que l'on pourra aboutir à une solution. Il souhaite enfin que le CSMA se prononce sur l'avant-projet de loi.

Réactions :

Concernant la non légitimité de la commission 2, Patrick Bacot estime au contraire que la réflexion permet l'enrichissement des points de vues. Imagine-t-on faire un projet de loi sans écouter les amateurs ?

Selon Marc Slyper, le CSMA fait des préconisations catastrophiques. En premier lieu, il a soutenu et fait modifier l'avant projet de loi, mais la Fédération CGT, qui adhérerait au projet de loi ne le soutient plus. Si on veut éviter l'explosion du nombre de "pseudos-professionnels", il faut que les amateurs aient les moyens de s'exposer de "façon professionnelle". Par ailleurs, la notion de musicien professionnel qui se produit en bénévole l'inquiète beaucoup, car elle remet en cause la base fragile de la présomption de salariat.

Un courrier de la part du Snam va être envoyé à la ministre pour lui demander l'arrêt immédiat des négociations sur ce texte. Il estime qu'on a là l'exemple type de ce que le CSMA ne doit pas être.

Annie Genevard dit que dans la réalité, il arrive que des professionnels se produisent en amateurs, si cela n'est plus possible, on se prive d'un apport important.

Jean de Saint Guilhem ajoute que la commission soulève juste des questions qui méritent d'être étudiées car elles se posent sur le terrain. Il rappelle que Marc Slyper a été un acteur important et que le fond du texte n'est en rien remis en cause.

Pierre-Olivier Laulanné explique qu'il a voulu examiner le bien fondé des questions posées et ajoute qu'il n'ont pas donné de réponse.

Marc Slyper a du mal à admettre que les bars, les fest-noz et les tremplins soient mis sur le même plan. Les bars sont des lieux de production naturels pour les musiciens. Concernant le bénévolat, la loi est claire et pose l'impossibilité d'être bénévole dans le métier qu'on exerce, impossibilité que le texte de loi doit garantir, sinon il s'agit de concurrence déloyale. Un artiste, s'il est professionnel, doit être salarié. Il a en revanche la possibilité de reverser son cachet à une association à laquelle il est attaché. Dans la cas contraire, la présomption de salariat est touchée.

David Kessler estime que le débat montre la légitimité des réflexions et qu'ici ou ailleurs il doit avoir lieu.

- Rapport de la commission 3 :  
**Développement territorial**,  
présenté par Patrick Bacot, président de la commission

*Voir note de synthèse des travaux de la commission 3*

#### Réactions :

Marc Slyper réagit sur le paragraphe du texte faisant allusion aux organes paritaires desquels le secteur est coutumier pour rappeler que le Gemap était uniquement constitué d'employeurs. Si le CSMA ne fait pas d'effort pour qu'il existe une représentation des artistes, à quoi sert-il ? La notion de tri-partisme ne lui convient pas car les associations, les collectivités territoriales et l'Etat ne sont qu'une partie du secteur. Il souhaite sur ce sujet une réflexion de politique publique.

David Kessler remercie Marc Slyper en ajoutant que la question a déjà été posée. Il entend et relaiera son point de vue.

A la remarque de Marc Slyper concernant le conflit d'intérêt, Stephan le Sagère répond qu'il n'a jamais privilégié l'intérêt de sa fédération. Il est présent pour que les concertations territoriales, qui peuvent défendre les idées portées par le Snam, voient le jour. Marie-José Sallaber confirme que le tri-partisme comprend aussi les fédérations, les acteurs isolés, les musiciens ou les associations non fédérées.

Frédéric Vilcoq exprime sa lassitude face aux réactions de Marc Slyper. Il demande à ce que le ministère réponde au SNAM sur les questions posées.. Il est favorable pour revoir la composition (entrées des sociétés d'auteurs, des artistes et musiciens) et les fonctions du CSMA. La légitimité du CSMA, systématiquement mise en cause, empêche de travailler. En outre, les collectivités territoriales ont toute leur place car elles financent le secteur culturel à 70 %. Les échéances électorales de 2008 demandent à ce que l'on se remette au travail. Les régions ont démontré leur intérêt et attendent des réponses de l'Etat sur la réelle volonté de

faire perdurer le CSMA – position à demander à la ministre. Le CSMA est pour lui le lieu où il faut poser toutes les questions. Il propose de modifier les présidences ou des vice-présidences aux commissions. Sur les partenariats tri-partites, on est dans le cadre initial de ce que le conseil a avalisé.

Marc Slyper dit que la CGT ne posera plus de questions car elle se retire. Le Snam enverra un courrier à la ministre.

David Kessler demande à Marc Slyper de l'écouter encore un peu avant de se retirer. La réunion d'aujourd'hui montre l'importance du travail accompli. Il portera les contestations exprimées par le Snam. Il est favorable à l'ouverture et à réaffirme l'importance de la présence de la CGT au sein du CSMA. Il estime qu'on ne peut pas rayer tout un travail en exprimant des inquiétudes. Le présence du Snam peut enrichir le CSMA et une situation de blocage de la part du Snam n'est pas acceptable.

Eric Boistard exprime la mauvaise situation dans la mise en place des concertations territoriales. Les Dracs doivent s'impliquer. Le CSMA tire sa légitimité de ce qu'il se passe sur le terrain (il cite notamment l'exemple du Nord-Pas-de-Calais).

Jean de Saint Guilhem rappelle la situation particulière de la Drac Nord-Pas-de-Calais qui n'a pas de conseiller en ce moment. Les Dracs ont aussi besoin de trouver des relais.

André Cayot profitera de la réunion des CMD du 3 octobre pour les relancer et propose de mieux les informer.

- Rapport de la commission n°4,  
**Evolution de la filière musicale et nouvelles technologies,**  
présenté par Jean-François Burgos, président de la commission

*Voir note de synthèse des travaux de la commission 4*

Jean-François Burgos regrette le départ de Marc Slyper, d'autant que des musiciens ont été invités à la commission.

Réactions :

Eric Boistard pose la question de la taxe sur les fournisseurs d'accès internet (FAI) pour le cinéma octroyée au CNC, et estime anormal que le CSMA n'en n'ait pas été informé et pointe le manque de prise en compte du CSMA par l'Etat.

David Kessler précise qu'il s'agit d'un amendement voté sans que le gouvernement en ait eu l'initiative. Gilles Castagnac indique que, concernant la taxation des FAI, cela concerne le Cosip, géré par le CNC et que l'industrie du disque n'a pas été consultée. Jean-François Burgos indique que cela montre la complexité du secteur.

➤ **La concertation en Aquitaine** est validée par le CSMA.